

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Europe
et des affaires étrangères

Arrêté du 23 mars 2021 conférant la médaille d'honneur des affaires étrangères

NOR : EAEA2030849A

Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères

Vu le décret n° 2010-1025 du 30 août 2010 relatif à la médaille d'honneur des affaires étrangères ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 2020 fixant le contingent de la médaille d'honneur des affaires étrangères pour l'année 2021 ;

Arrête :

Article 1^{er}

La médaille d'honneur des affaires étrangères est décernée aux personnes dont le nom suit :

I - Echelon bronze

- M. Martin AROLES
- M. Alain BAYON
- M. Vincent BERNHART
- Mme Galina BOJKOVA
- Mme Maryline BOURSELOT
- Mme Sophie CARTOUX
- Mme Lina CLARIN
- Mme Isabelle COUTANT
- Mme Claudie CROS
- Mme Nathalie DERAMAT
- M. Fabrice DUPERAT
- Mme Chrystelle FRAPPIER
- Mme Florence GIRARD
- M. Eric GRELLIE
- Mme Lea KÜLA
- Mme Martine LE GOFF
- M. César LEONARDO FERREIRA
- Mme LIU Feng Qin
- Mme Marie-Renée LUBERT
- Mme Martine MANNER
- M. Ahto MELTSAS
- Mme Valérie MORVAN

.../...

- M. Jean-Luc OILLIC
- M. Carlo de' REGUARDATI di CASTELFRANCO
- Mme Isabelle ROSSIGNOL
- M. Adama SOW
- M. Tran Dang Khoa
- Mme Marie-Noëlle VALASTRO
- M. XU Jizhong

Article 2

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel du ministère des affaires étrangères* et au *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses*.

Fait le 23 mars 2021

Jean-Yves LE DRIAN